

**CONSEIL CONJOINT
VILLE-CPAS**

La séance est ouverte à 18h10

Présents:

Présidence:

M. M. Prévot, Président d'assemblée.

Echevins:

Mmes S. Scailquin, A. Barzin, C. Crefcoeur, P. Grandchamps, MM. T. Auspert, B. Guillitte, B. Sohier, A. Gavroy, L. Gennart.

Conseillers:

Mme A. Oger, Cheffe de groupe; Mmes B. Bazelaire, G. Demoustier, D. Klein, A-M. Salembier, MM. J-M. Allard, G. Carpiaux, P. Maillieux (à partir du point 2), P. Mathieu, C. Capelle (à partir du point 2) (ccH)

M. X. Gérard, Chef de groupe; Mmes A. Vanbrabant, MM. D. Lhoste, E. Mievis (à partir du point 2), E. Nahon (MR)

Mme B. Baland, Cheffe de groupe (à partir du point 2); Mmes A. De Gand, L. Lambert, R. Mushokoza (ECOLO)

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe; Mmes G. Grovonius (à partir du point 2), N. Kumanova-Gashi (à partir du point 2), MM. O. Anselme, J. Damilot, M. Deheneffe (à partir du point 2), F. Martin (à partir du point 2), A. Piret (à partir du point 2), C. Piro, F. Seumois (à partir du point 2), K. Tory (PS)

Mme F. Kinet, Conseillère indépendante
M. P-Y. Dupuis, Conseiller indépendant

M. P. Noël, Président du CPAS (ECOLO)

Conseillers du CPAS :

Mme S. Bertrand, V. Delvaux, M-F. Charles; MM. P. Piron, J-M. Gengler (cdH)

MM E. Allard, A. Monmart (MR)

Mme F. Decamp (ECOLO)

Mmes, K. Karler, M. Ben Brahim (à partir du point 2); MM. J-R. Honorez, D. Recloux (PS)

Excusés:

Mme F. Collard et M. J. Etienne, Conseillers communaux cdH

Mme C. Joly, Conseillère communale MR

Mme D. Renier, Conseillère communale PS

Mme F. Decamp, Conseillère CPAS (ECOLO)

Secrétaires:

M. J.-M. Van Bol, Directeur général,

Mme L. Leprince, Directrice générale adjointe,

M. A. Sorée, Directeur général du CPAS.

O R D R E D U J O U R

Séance publique

1. Rapport sur les synergies Ville-CPAS
2. Exposé de Mme S. Scailquin et M. P. Noël sur la Politique sociale à Namur, premier bilan de la note de politique générale

Séance publique

M. le Président d'assemblée:

Sans transition aucune, il convient que nous puissions alors aborder la séance publique du Conseil conjoint de l'Action sociale et de la Ville.

Je dois préciser aussi que, conformément à la volonté des Chefs de groupe – qui se sont réunis il y a plusieurs mois déjà pour pouvoir amender notre Règlement d'Ordre Intérieur, tel qu'il est d'ailleurs proposé lors de cette séance – c'est la dernière fois que nous nous réunirons de manière conjointe, à l'occasion d'un conseil communal. Nous veillerons, à partir de l'année prochaine, à ce que cette séance conjointe puisse jouir de sa pleine résonance et offrir le temps nécessaire à des débats posés sur des questions de fond, plutôt que d'avoir peut-être le sentiment d'aller au pas de course, au vu de l'ordre du jour du Conseil. Donc à partir de l'année prochaine, ce seront lors de séances spécifiques que ces Conseils conjoints se tiendront.

1. Rapport sur les synergies Ville-CPAS

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Le premier point à l'ordre du jour vise le rapport sur les synergies Ville/CPAS. Est-ce qu'il appelle des remarques ou commentaires particuliers? Je ne pense pas mais pour la forme? Non. Je vous en remercie.

Vu l'article 26bis §5 de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale portant qu'un rapport annuel concernant notamment l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale,

Prend acte dudit rapport.

2. Exposés de Mme S. Scailquin et M. P. Noël sur la Politique sociale à Namur, premier bilan de la note politique générale

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Nous venons alors au point 2. Il vise les exposés de Madame l'Echevine Scailquin, Echevine en charge de la Cohésion sociale et du Logement et de la Prévention urbaine entre autres matières, ayant un lien direct avec la thématique sociale et Monsieur Philippe Noël, Président du CPAS.

Tous deux ont eu l'occasion de pouvoir adresser un premier bilan de la note de politique générale. Je postule qu'ils vont faire un bref exposé introductif tous les deux.

Par galanterie, Philippe Noël aura – je n'en doute pas – prévu que ce soit Stéphanie Scailquin qui débute.

Ensuite, le débat sera ouvert et la parole offerte à tout qui la souhaitera.

Madame l'Echevine, je vous en prie.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Bonsoir à toutes et à tous.

En 2013, Philippe Defeyt et moi-même écrivions la note de politique sociale pour la législature 2012-2018 pour renforcer encore une fois nos synergies, entre la Ville et le CPAS, pour développer une politique sociale sur notre territoire namurois.

Après 4 ans de pérennisation et d'innovation, il nous semblait important, à Philippe Noël et moi-même, aujourd'hui de faire un premier bilan de cette politique sociale menée conjointement, de manière efficace et de manière efficiente, à l'égard de l'ensemble des citoyens namurois.

Nous avons aussi souhaité pouvoir combiner les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Si effectivement, on n'a peut-être pas eu de question, de débat sur la note de synergies, nous reviendrons bien entendu sur ces synergies qui sont existantes et qui sont renforcées d'année en année.

La politique sociale, à Namur, est développée par les acteurs publics que sont la Ville et le CPAS mais également le RSUN mais aussi l'ensemble des associations et de leurs professionnels ou bénévoles qui œuvrent au quotidien pour cette politique sociale. D'emblée, je tiens à les remercier pour leur travail au quotidien.

Pourquoi faire un bilan? Qu'est-ce qu'un bilan? C'est prendre quelques moments pour faire le point sur les actions qui sont menées de manière quotidienne, depuis plusieurs années, mais également sur certains points que Philippe Noël et moi-même souhaitons épingler ce soir, qui sont menés par nos services. En ce qui me concerne, le Service de la Cohésion sociale mais également le Service du Logement qui a sa part première dans cette politique sociale.

Mon administration et moi-même sommes toujours attentifs à toute une série d'appels à projets qui nous permettent d'initier de nouvelles dynamiques sur notre territoire namurois.

Vous le savez, le Service de la Cohésion sociale répond à beaucoup de citoyens, à de nombreuses demandes, à de nombreux besoins qui ne relèvent pas uniquement de la précarité ou de la grande précarité.

En 2013, la note de politique sociale précisait d'entrée de jeu que: "la Ville encouragera les initiatives visant à développer une plus grande attention mutuelle entre les citoyens afin de déceler les signes avant-coureurs de solitude, de précarité, de mal-être".

Je pense pouvoir dire aujourd'hui que, collectivement, le CPAS et le Service de la Cohésion sociale rencontrent pleinement cet objectif.

La politique sociale menée sur le territoire communal ambitionne plusieurs axes fondamentaux :

- lutter contre la précarité et la grande précarité;*
- = en découdre avec les différentes formes d'exclusion sociale;*
- = renforcer l'offre en logement pour tous;*
- veiller à l'égalité des chances;*
- accompagner la personne porteuse de handicap;*
- bâtir une ville avec et pour les aînés;*
- et enfin mettre en place des actions de prévention et d'accompagnement pour une plus grande sécurité urbaine.*

Vous le savez, l'ensemble de ces axes, pour la Ville, sont menés par une équipe de travailleurs à multiples facettes. Ce sont 126 personnes qui, au quotidien, sont là pour aider nos concitoyens.

Le premier objectif est la lutte contre la précarité et la grande précarité menée brillamment par les équipes de la Cellule Solidarité mais également en partenariat avec beaucoup d'acteurs extérieurs. C'est bien là aussi la richesse de notre réseau namurois pour cette politique sociale.

Lutter contre la pauvreté, c'est s'assurer d'offrir un hébergement d'urgence et de rendre accessible l'abri de nuit tout au long de l'année mais c'est également veiller à organiser le Plan Hiver.

Comme bien d'autres, j'entends, je lis, je vois que la Ville n'en ferait pas assez. Je tiens à vous confirmer que, pour le Plan Hiver, les équipes seront prêtes, les lieux seront mis à disposition et le budget sera également dégagé.

Nous avons également souhaité, cette année, pouvoir renforcer le personnel à l'approche du Plan Hiver, pour accompagner au mieux les personnes en grande précarité. C'est ainsi que 15 personnes, durant le Plan Hiver, seront auprès des usagers, avec un renforcement notamment pour l'accueil à la

caserne du Génie à Jambes, où 2 éducateurs seront présents chaque nuit, pour accueillir les sans-abris.

Une nouveauté également cette année, nous avons souhaité faire appel à un car qui pourra accompagner, conduire l'ensemble des personnes qui ne seraient pas à l'abri de nuit mais qui iront à Jambes. Un seul trajet sera organisé. Il s'agit d'une meilleure efficacité pour les travailleurs mais également d'un meilleur accompagnement pour les personnes précarisées.

Vous le savez, notre ROI a été revu l'an dernier. C'est le fruit d'un travail collectif, avec l'ensemble du Conseil communal et les équipes des travailleurs de l'abri de nuit et de la Ville.

Vous savez que deux changements essentiels sont à relever, à savoir la notion d'inconditionnalité et le nombre augmenté de nuitées. Ainsi, hors Plan Hiver, 50 nuits sont offertes aux personnes sans-abri et sont augmentées éventuellement de 3x7 nuits avec, pendant le Plan Hiver, aucune nuit comptée, aucun tirage au sort, aucune prise en compte de la température.

Voilà les avancées importantes pour l'accueil des sans-abri et la mise à disposition de la caserne du Génie à Jambes, dès le 1^{er} novembre, pour pouvoir accueillir davantage de personnes.

En 2015, l'abri de nuit a ainsi pu accueillir 613 personnes différentes pour près de 10.000 nuitées pendant l'année 2015. Bien sûr, ce chiffre fait peur. Ce chiffre est en augmentation mais nous en prenons conscience et nous mettons les moyens nécessaires pour cet accueil de qualité.

Le deuxième axe de la politique de la Cohésion sociale est aussi de freiner toute forme d'exclusion.

Notre volonté a pour ambition de tendre vers une mixité de la population, en partageant les espaces de vie et les activités avec et dans les quartiers à haute densité de population. Ce n'est pas un vœu pieu, c'est un travail mené au quotidien par les Maisons de quartiers et leurs éducateurs qui développent des actions d'accompagnement, des actions collectives et de prévention grâce à toute une série d'activités, de nouveau en partenariat, en synergie avec le tissu associatif.

Toutes ces activités dans les quartiers veillent à accompagner toutes les personnes, du plus petit au plus âgé.

J'en veux pour preuve le maintien de nos écoles de devoirs, grâce aux bénévoles qui s'investissent au quotidien; le maintien, grâce aux subsides communaux, des plaines dans les quartiers pendant les vacances.

Je pense aussi aux dizaines de personnes qui ont pu suivre des activités en termes d'insertion socio-professionnelle. Une nouvelle collaboration avec le FOREM vient d'être mise en place, avec des expériences qui sont en cours actuellement, avec un acteur associatif, dans les quartiers des Balances et de Basse-Anhaive. Il est important que, pour nos jeunes, nous menions ce type d'actions d'insertion socio-professionnelle.

Je vous redis également les haltes bébébus qui ont pu être mises en place grâce à ces partenariats Province-Ville. Ce sont 3 haltes qui sont disponibles aux Balances, à Hastedon ou à Jambes. Elles sont bien nécessaires pour les mamans, les familles, pour pouvoir aussi un peu souffler et trouver du travail en confiant, en sécurité, leur enfant.

D'autres actions sont menées aussi pour s'insérer, s'intégrer dans la vie, le quotidien de Namur, comme par exemple ce marché de Noël solidaire qui est inscrit à l'agenda des Fêtes de fin d'année. Tout cela permet des synergies tant au sein d'un quartier qu'entre les différents quartiers.

Voilà de belles réussites qu'il convient d'épingler.

Un projet dont on a déjà beaucoup parlé et dont il faudra encore reparler dans les prochains mois, c'est bien sûr le projet FEDER qui nous permettra de construire, en concertation – co-construire comme on le dit – avec les habitants et l'ensemble des forces vives des quartiers, différents supports numériques pour combler la fracture numérique.

J'ai toujours la chance et la joie de dire que Namur Smart City, c'est aussi avec et pour les quartiers.

Le troisième axe est le logement pour tous.

Le logement pour tous c'est aussi une innovation de la Ville avec la mise à disposition de son terrain des Gens du voyage, depuis maintenant deux saisons. En 2016, la saison a été complète: 11 groupes sont venus à Namur pour un total de 161 caravanes.

Bien sûr, on sait que Namur comme les autres grandes villes connaît un déficit de logements accessibles aux personnes plus précarisées.

Pour rappel, Namur dispose grâce à la dynamique des acteurs publics, 4.460 logements publics mais nous savons que de nombreuses personnes sont en recherche de logement.

C'est pourquoi 2016 a été la concrétisation de l'Engagement logement. Pour rappel, ce partenariat, ce triple win-win-win entre le public, le privé et l'associatif, en l'espèce l'Agence Immobilière Sociale (AIS).

Je peux vous dire qu'au jour d'aujourd'hui, une vingtaine d'Engagements logements sont une réalité. Les logements sont en construction. Une quarantaine sont promis mais pas encore engagés puisque les permis d'urbanisme ne sont pas encore octroyés. C'est là aussi une belle réussite.

Au niveau du Service du Logement, toute la politique menée en matière de lutte contre les logements inoccupés, contre les logements insalubres ou encore contre les marchands de sommeil, je vous rappelle également que, grâce au Service du Logement et à la mise en place de la délivrance des permis de location, nous veillons à tendre vers des logements de plus grande qualité.

Le quatrième axe est de tendre vers l'égalité des chances, c'est-à-dire que de veiller à ce que chacun et chacune trouve sa place, y compris pour les personnes porteuses de handicaps.

Toute cette politique est menée grâce à ses différentes équipes. Je pense notamment aux médiatrices interculturelles qui accueillent les citoyens en 6 langues différentes et qui vont à la rencontre de ces personnes.

Egalement depuis quelques mois, il y a nos nouveaux bureaux de confidentialité qui sont ici au rez-de-chaussée de la Maison des Citoyens. Ils permettent, en toute intimité, de pouvoir rencontrer les personnes qui sont en besoin d'aide, d'écoute, d'orientation. C'est ainsi plus de 1.000 personnes qui, en 2015-2016, ont pu être accompagnées, reçues dans ces bureaux de confidentialité.

Je l'ai dit, l'égalité des chances c'est aussi penser aux personnes porteuses de handicaps. Grâce aux différentes actions qui sont menées depuis 2006, nous avons pu maintenir notre label Handicity.

Une dernière nouveauté, depuis quelques semaines, ce sont ces boucles auditives qui sont à disposition à la Maison des Citoyens et qui permettent aussi d'accueillir avec une grande qualité, les personnes malentendantes. C'était aussi un de nos objectifs. C'est maintenant une réalité.

Je l'ai dit aussi, c'est pouvoir voir se bâtir une ville avec et pour nos aînés. Nos aînés représentent près de 25 % de la population namuroise. Il est donc important que nous puissions leur proposer un panel d'activités ludiques, de rencontres, de convivialité mais également une écoute, un accompagnement par des permanences qui sont aussi à leur disposition, depuis maintenant quelques semaines, depuis le mois de juin 2016. Trois matinées par semaine, les aînés sont reçus ici à la Maison de Citoyens.

Et il y a bien sûr l'enjeu démocratique pour nos aînés, au sein du Conseil consultatif communal des Aînés.

La prévention urbaine est aussi un élément important de cette politique sociale, c'est de pouvoir mener des actions de prévention pour plus de sécurité urbaine, pour combattre ce sentiment d'insécurité.

Je voulais épinglez notamment deux de nos équipes qui fêtent, cette année, leurs 10 ans: les Gardiens de la Paix et l'équipe d'Une Rive à l'Autre, qui a pour objectif de travailler sur les violences intrafamiliales. Elle a pu voir son personnel doubler depuis cette année. On le sait, le besoin est important.

Je vous invite à nous retrouver, au mois de novembre, pour ces semaines de prévention axées sur la thématique de la violence entre ou dans les jeunes couples, avec une série de débats, une soirée cinéma et également une pièce de théâtre qui sera présentée.

Il y a aussi ce travail que nous menons avec nos partenaires associatifs que sont Sésame et Phénix pour travailler dans le domaine de la toxicomanie ou encore le travail mené au niveau des associations pour mettre à bien les mesures judiciaires alternatives. C'est un travail où l'on voit que les demandes ont plus que doublé ces dernières années. Les dossiers ont doublé sur 5 ans. On voit là aussi que l'importance de ce travail doit être soulignée.

Par rapport à ces quelques éléments que je souhaitais épingler aujourd'hui, je pense que nous n'avons pas à rougir du travail mené par le Service de la Cohésion sociale.

Bien sûr, il reste encore de nombreux chantiers à développer. Il nous reste encore des idées à mettre en place.

Je citerai très rapidement quelques projets qui seront menés dans les prochains mois:

- la mise en place effective de la première phase du FEDER dans les quartiers;*
- une étude de faisabilité avec différents partenaires publics pour la mise en place d'un Family Justice center ici à Namur;*
- l'aménagement de street workout dans différents quartiers;*
- la mise en place du plan Mix'cité pour tendre vers l'égalité entre les hommes et les femmes;*
- le suivi de l'audit de nos différents Conseils consultatifs pour dynamiser ceux-ci;*
- la volonté de pouvoir obtenir le label VADA (Ville Amie Des Aînés)*

Voilà encore des projets que nos équipes vont, au-delà du travail quotidien, qui seront menés dans les prochains mois et dont nous pourrons reparler lors des prochains bilans sociaux, lors d'un Conseil qui ne sera plus conjoint où nous pourrons vraiment travailler et discuter encore plus longuement sur la politique sociale menée par la Ville.

Je passe la parole à Philippe avant de revenir sur les synergies.

Mme l'Echevine A. Barzin:

Merci Madame l'Echevine. C'est effectivement maintenant à Monsieur Noël, Président du CPAS, de prendre la parole pour développer son exposé au sujet des synergies Ville-CPAS et du bilan.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Merci beaucoup.

Sans vouloir être trop long, je souhaiterais également pouvoir présenter brièvement le bilan social du CPAS pour lequel je retiendrais trois choses.

D'abord un sentiment de fierté. La fierté de ne pas avoir dû refuser aucune aide, sollicitée auprès du CPAS de Namur et cela malgré une augmentation de 40% du nombre de bénéficiaires du RIS (Revenu d'Intégration Sociale), sur une période 2008-2015, correspondant donc globalement à la dernière crise.

Malheureusement, pour l'année 2016, les tendances nous indiquent une augmentation de 8%, par rapport à l'année précédente, de ces sollicitations du RIS.

Un deuxième élément sur lequel je souhaitais attirer l'attention, c'est l'augmentation du nombre de jeunes qui arrivent au CPAS. C'est une augmentation que l'on rencontre au niveau du RIS étudiant. C'est quelque chose qui est relativement significatif depuis ces dernières années.

Un troisième point, qui concerne un autre public, c'est le besoin au sein du CPAS de faire évoluer les infrastructures pour nos aînés. C'est ainsi que l'on s'est lancé dans un programme d'ampleur puisque nos 5 maisons de repos voient leur évolution pour une mise aux normes: trois d'entre elles dans leurs murs actuels et la création de deux nouvelles maisons de repos à Salzennes et à Erpent. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus spécifiquement plus tard.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur l'ensemble des informations que le Plan de politique sociale reprend mais je souhaiterais quand même évoquer le fait que le CPAS est en pleine évolution.

Tout d'abord – et cela peut paraître a priori anecdotique – le basculement vers un nouveau logiciel social qui est la clé de voute de cette base de données sociale, ce basculement mobilise énormément les équipes. Je tiens ici particulièrement à les remercier pour leur investissement et leur implication pour assurer la réussite de ce projet, qui sera mis en œuvre d'ici quelques jours.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux sont sur le qui-vive et mis sous pression par l'évolution de notre société et la pression morale sur le secret professionnel, pour qu'il y ait de la confiance entre les assistants sociaux et les bénéficiaires. Ce secret professionnel est mis à rude épreuve par des pressions sociétales dans le climat sécuritaire que nous connaissons. Je ne doute pas que nous pourrions trouver un chemin de discussion afin de permettre de respecter le travail de chacun sur le sujet.

Ensuite, la mise en œuvre imminente des Plans Individuels d'Insertion Sociale (PIIS) suscite de nombreux remous au sein de notre institution. Outre la perception à l'extérieur de la mesure fédérale et la charge de travail supplémentaire que cela implique, la mise en œuvre nécessite de s'interroger sans cesse sur le rôle des assistants sociaux de première ligne.

Il me semble important de réaffirmer le rôle premier des assistants sociaux dans le soutien des bénéficiaires pour un avenir qui leur sera, j'espère, plus clément.

Enfin, je ne puis malheureusement pas faire un bilan trop court sans parler du suivi des mesures d'initiatives locales, les ILA.

Afin de répondre aux demandes de Fedasil, visant à mettre à disposition des logements pour des familles de migrants, le CPAS et la Joie du Foyer ont mobilisé et équipé 5 logements. Jusqu'il y a quelques heures, ces 5 logements étaient disponibles et libres et nous avons eu l'heureuse surprise d'apprendre, il y a 3 heures, que 5 personnes pourront maintenant rejoindre ces logements. Nous espérons que nous pourrions occuper ces logements maintenant de pleine manière les prochains jours, pour éviter de devoir mobiliser des logements qui, à cette période de l'année et dans ces conditions spécifiques, devraient pouvoir être occupés par les plus demandeurs et les plus démunis.

Pour le reste, je vous propose que nous nous passions la parole, Stéphanie Scailquin et moi-même, pour évoquer les synergies qui existent entre la Ville et le CPAS.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:
Effectivement.

Vous avez pu lire cette note de synergie qui est à l'ordre du jour de ce Conseil conjoint. Nous l'avons déjà évoquée lors de la Commission communale conjointe, la semaine passée.

Nous allons la reprendre aujourd'hui, par grandes thématiques. Pour montrer cette synergie, les deux responsables politiques vont se partager la parole.

Bien sûr, cette synergie, cette collaboration s'instaure d'abord par une série de réunions, de discussions au quotidien, entre tous les acteurs de la politique sociale au niveau de la Ville et du CPAS.

Ce sont les travailleurs sociaux, les responsables des services et les responsables politiques qui composent cette politique sociale au niveau de la Ville. Tout cela se fait au quotidien, pas toujours de manière visible mais au bénéfice du citoyen qui en demande d'aide, soit auprès du CPAS ou auprès du Service de la Cohésion sociale.

Au-delà de cela, il y a une série d'autres réunions, d'autres thématiques, sur lesquelles nous travaillons conjointement. Je pense notamment aux collaborations sur les thématiques du groupe Liaison-voisinage ou du groupe Liaison-logement. Ces réunions regroupent, autour d'une même table, les différents acteurs qui de près ou de loin ont un mot à dire sur la politique du logement ou sur la question du voisinage. Par rapport à des thématiques particulières, il y a des cas concrets. L'ensemble des acteurs se mettent autour de la table pour trouver des solutions concrètes, casser les murs, casser les silos et mettre en place une transversalité bien nécessaire.

Je pense également au Conseil consultatif du social où nous nous retrouvons tant au comité de pilotage que par rapport aux différents groupes de travail. Par exemple, le groupe Logement de ce Conseil consultatif du social où les différents partenaires sont présents et où de nouvelles idées, des

innovations émanent de ce groupe, ce qui nous permet par la suite de mettre en place des actions concrètes.

Toujours en matière de logement, nous avons commandé conjointement une étude au CHD (Centre d'études pour l'Habitat Durable) pour revenir, une fois encore, sur la question de bâtiments inoccupés et pour affiner notre perception de cette thématique. Là encore, c'est une belle synergie entre nos deux institutions pour relever ces bâtiments inoccupés par rapport à la question des consommations en eau ou en électricité.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Merci Madame l'Echevine. Oui, ce sera une partie de ping-pong toute la soirée.

Outre ces collaborations, elles ont également lieu sur la tenue d'une Commission Energie en présence des représentants de ces institutions.

Il s'agit d'une Commission qui est transversale au sein de l'administration, coordonnée par une personne du Département de l'Aménagement Urbain et qui:

- vise à mettre en relation l'ensemble des travailleurs des deux entités;*
- qui s'occupe de l'ensemble des éléments relatifs à l'énergie;*
- réfléchit également plus particulièrement sur l'application du Plan Climat Energie de la Ville, au niveau de sa mise en œuvre, tout en veillant à avoir une discussion sur des synergies, des outils communs de travail, comme par exemple la comptabilité énergétique.*

Cette synergie se retrouve aussi cristallisée au sein d'un autre département qui existe dans les 2 administrations, qui est le Département de Gestion financière tant de la Ville que du CPAS. Ils collaborent de manière régulière dans le cadre du Plan de gestion et des rencontres du CRAC.

Une autre voie de collaboration se fait au niveau de la participation du Service de la Cohésion sociale à la plateforme namuroise des acteurs du soutien à domicile.

Depuis 5 ans, le CPAS de Namur organise une rencontre annuelle avec les différents acteurs du soutien à domicile namurois. Suite à ces rencontres, les acteurs ont souhaité s'unir officiellement autour d'une plateforme.

Les membres s'engagent, dans la mesure du possible à:

- s'informer mutuellement des différents projets;*
- diffuser l'information relative aux autres acteurs de l'accompagnement à domicile;*
- actualiser ensemble une brochure de présentation reprenant les principaux renseignements utiles aux personnes à la recherche d'un accompagnement pour le soutien à domicile;*
- échanger sur les bonnes pratiques;*
- rechercher les meilleures synergies possibles;*
- réfléchir ensemble sur les évolutions, comme par exemple l'utilisation de nouvelles technologies d'information.*

Les synergies sont donc nombreuses et se retrouvent valorisées au travers de cette plateforme des acteurs du soutien à domicile namurois.

La collaboration est également accrue au niveau du comité de pilotage du Relais social. Elle a déjà été évoquée par Madame l'Echevine et à n'en pas douter, le Plan Hiver qui a été élaboré et qui sera effectif à partir du 1^{er} novembre, permettra à l'ensemble des organismes de collaborer de manière optimale pour s'occuper des plus précarisés et des sans-abris.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

En ce qui concerne l'aide aux citoyens, c'est aussi bien sûr un travail au quotidien de l'ensemble de nos équipes. Je pense notamment à la remise en ordre des dossiers d'accès aux droits fondamentaux.

Je l'ai dit tout à l'heure, l'abri de nuit est bien sûr un lieu d'hébergement d'urgence mais doit aussi être un lieu d'accompagnement où il faut aider les personnes à retrouver leurs droits. Donc c'est bien là un travail de terrain, au quotidien par nos équipes d'assistants et d'assistantes sociaux, de part et d'autre de nos institutions.

D'autres innovations depuis quelques mois: la mise en place d'un logiciel que l'on appelle le logiciel Handicare qui permet, comme un guichet unique, aux personnes porteuses de handicaps de venir ici à la Maison des Citoyens pour effectuer, en un seul moment, l'ensemble de leurs démarches administratives nécessaires pour obtenir une série d'aides par rapport à leur handicap. Toutes les personnes concernées qui se présentent au CPAS reviennent à la Ville où nous faisons l'ensemble des démarches, via ce guichet unique Handicare.

D'autres collaborations sont également à souligner, notamment par rapport aux médiateurs de la Ville, qui sont en collaboration étroite pour le suivi des dossiers relatifs aux sans-abris, aux expulsions ou encore sur la question de la médiation de dette. C'est ainsi des centaines de dossiers qui sont traités de part et d'autre.

Une borne Ores sera bientôt installée à la Maison des Citoyens. Une borne qui permet de connaître sa consommation d'électricité et/ou de gaz et qui permet aussi de recharger sa carte. Dans les prochaines semaines, ce sera une réalité à la Maison des Citoyens.

Autre démarche administrative également, c'est la carte d'identité pour les indigents. Depuis deux semaines, les personnes indigentes qui sont envoyées par le CPAS, peuvent obtenir une carte d'identité gratuitement, à la Maison des Citoyens. C'est ensuite le CPAS qui prend en charge les frais par rapport à cette carte d'identité.

Autre collaboration par rapport au DUS (Dispositif d'Urgence Sociale), vous savez qu'il est disponible 24h/24h pendant toute l'année et lorsque le CPAS est fermé, il peut aussi répondre aux attentes de citoyens dans le besoin, notamment pour intervenir dans des frais pharmaceutiques. Donc par la suite, le CPAS prend en charge financièrement ce que le DUS aurait avancé pour les personnes qui en ont besoin et qui en font la demande, en dehors des heures de bureaux.

On l'a dit tout à l'heure, par rapport aux différents plans (le plan d'urgence en cas de catastrophe, le Plan Hiver ou le Plan grandes chaleurs), nos institutions avec le RSUN collaborent pour mettre en œuvre ces différents plans, qu'ils soient effectifs et répondent aux besoins des uns et des autres.

Un autre élément dans l'aide aux citoyens: l'école des devoirs de Saint-Nicolas qui, vous le savez, était en péril il y a quelques mois. Grâce à une collaboration entre le CPAS et la Ville, nous avons pu trouver une solution avec un local mis à disposition par le CPAS et un loyer qui est payé par le Service de la Cohésion sociale.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Cette aide aux citoyens se retrouve aussi formalisée, je l'ai déjà évoqué, au travers du RSUN en ce compris le Relais santé et permet la collaboration accrue entre les acteurs de terrain.

Cette collaboration se trouve aussi au service du citoyen pour ce qui concerne la pension de familles. Elle se retrouve localisée à la rue Saint-Nicolas et est à présent entièrement occupée.

Cette collaboration permet également d'inviter les pensionnaires aux journées sport et détente à la mer du Nord.

En ce qui concerne les aides à l'emploi, la mise à disposition de bénéficiaires du RIS se formalise sous le vocable de ce que l'on appelle les articles 60. Ce sont des personnes qui, dans leur processus de réintégration sociale, se retrouvent dans différents organismes dont notamment les services communaux.

La poursuite d'une politique active d'insertion socio-professionnelle se retrouve matérialisée par l'intensification des relations entre la Ville et le CPAS, avec une intégration accrue du nombre de bénéficiaires au travers des articles 60.

A titre d'exemple, on voit une évolution significative entre l'année 2008, où les bénéficiaires d'article 60 représentaient 250 mois équivalents pour l'année 2008, à concurrence maintenant de 473 mois pour la dernière année civile. Cela correspond donc à une volonté de renforcement des relations

entre le CPAS et la Ville, pour l'insertion socio-professionnelle. Cela s'étend bien largement aux secteurs qui sont pourtant les plus courus, les plus évidents que sont les secteurs de jardiniers, d'agents de propreté ou techniciennes de surface. A présent, on peut offrir un panel beaucoup plus large de profils au sein de la Ville.

Cette collaboration se matérialise également dans la Sonefa, en ce qui concerne les co-accueillantes présentes sur le site d'Harscamp au Service social (les Chardonnerets) et également à la caserne du Génie.

Au niveau de l'aide au logement, la collaboration se retrouve également dans le processus de réquisition douce des logements qui porte progressivement ses fruits. Depuis la mise en œuvre des différents dispositifs et des actions plus ou moins contraignantes, nous avons pu remettre sur le marché locatif pas moins de 120 logements, qui étaient inoccupés avant que la réquisition ne se fasse par un travail conjoint des services communaux et du CPAS.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Cette collaboration en termes de logement s'inscrit également dans l'ancrage communal du logement où le CPAS, tout comme d'autres acteurs publics du logement, participent à cette répartition, cette programmation de construction de logement, ici à Namur, et participent aux différentes réunions de travail.

Une autre thématique: la politique contre le radicalisme où Ville et CPAS agissent conjointement notamment en collaborant sur l'élaboration d'un état des lieux du radicalisme, par des formations également qui sont données aux travailleurs de première ligne.

Voilà des projets qui existent aujourd'hui mais bien sûr, nous avons encore des projets en cours à venir et notamment sur la thématique du secret professionnel, qui est avant tout destiné à protéger une personne en situation de fragilité. On sait aussi les pressions extérieures qui questionnent par rapport au secret professionnel.

Des réunions ont déjà été organisées et une autre réunion, avec d'autres acteurs, sera organisée au mois de janvier avec la Police et le Procureur du Roi, notamment.

Vous savez que lors du Conseil précédent, nous avons adopté la charte Ville Amie Démence, elle sera signée par le Président du CPAS, l'Echevin de la Santé et moi-même au mois de novembre. C'est un travail aussi qui est réalisé par un agent, tant du CPAS que de la Ville, pour pouvoir informer et orienter les personnes qui recherchent de l'information.

M. P. Noël, Président du CPAS:

D'autres projets sont en cours d'élaboration ou de réflexion, notamment la réflexion sur la décentralisation d'une antenne du Mont de Piété. Le Mont de Piété est cette institution bruxelloise qui permet, en laissant en gage un bien personnel, de bénéficier d'une aide financière. Le Mont de Piété est en intense réflexion avec la Ville et le CPAS pour créer une antenne décentralisée au sein de notre commune.

Un sujet supplémentaire sur lequel nous travaillons est également une étude de l'installation d'une maison de convalescence. La maison de convalescence, c'est le principe de créer une passerelle entre un séjour en milieu hospitalier et le retour à domicile.

Cette maison de convalescence, qui peut prendre plusieurs formes, est d'ailleurs soutenue par le Ministre de Tutelle et permet d'avoir cette réflexion sur une transition douce entre le séjour hospitalier et la maison.

La première phase d'étude vient de se terminer et nous lançons maintenant une deuxième phase d'étude afin d'évaluer les enjeux financiers autour de ce principe.

Il faut également évoquer, à travers cette synergie, l'évolution des collaborations notamment avec le Service des Espaces Verts qui – afin de mieux pouvoir développer les missions de chacun tant d'intégration sociale d'une part que des travaux d'entretien des espaces verts autre part – ont décidé d'avancer parallèlement et conjointement mais plus au travers d'une collaboration intensive, qui avait été créée précédemment.

La collaboration se retrouve manifestée au travers de la Sonefa et des écoles communales, dans le cadre d'une réflexion en cours sur la création, par le CPAS, d'une cuisine centralisée dans ces maisons de repos qui pourraient donc offrir des débouchées tant pour la Sonefa que pour les écoles communales, à travers des produits de qualité qui sont déjà développés au sein des maisons de repos.

La collaboration existe également, mais cela depuis fort longtemps, entre les Départements respectifs de Gestion des Ressources Humaines pour la coordination des textes et des statuts.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Les deux derniers points – rassurez-vous – la mise en œuvre du Plan Namur Mix'cité où le CPAS participe, comme l'ensemble des autres Echevinats.

Pour rappel le CPAS a proposé deux thématiques, à savoir l'analyse de l'article 60 sous l'angle du genre et l'analyse du Plan Myrian qui vise à l'émancipation des femmes en situation de monoparentalité.

Enfin au dernier Conseil communal, nous avons aussi adopté la participation de Namur à l'Observatoire des maires pour le vivre ensemble. Une première réunion avec les différentes partenaires a eu lieu, il y a quelques jours, réunissant la Ville, le CPAS, la Police, l'Université de Namur sous la coordination de NEW. Via cet observatoire, nous pourrions y relayer l'ensemble des actions qui sont menées pour le vivre ensemble, ici à Namur. Le vivre ensemble réalisé tant par le CPAS que par la Ville.

Donc voilà pour l'ensemble des synergies qui sont développées au quotidien par nos deux institutions mais aussi et surtout par l'ensemble des travailleurs sociaux qui œuvrent au quotidien.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Merci Madame l'Echevine, merci Monsieur le Président du CPAS.

Avant d'ouvrir le débat, un petit mot peut-être à l'attention du public.

J'ai pu remarquer qu'il y avait de nombreux jeunes qui étaient présents ce soir. Je ne doute pas que c'est volontaire. Merci déjà à eux.

Un petit mot d'explication donc: sachez que le Code de la Démocratie locale prévoit, en Wallonie, l'obligation une fois par an d'organiser une réunion commune entre le Conseil communal et le Conseil du CPAS. C'est ce soir, grands gâtés, que cette réunion se tient.

C'est la raison pour laquelle les Conseillers de l'Action sociale ont été ajoutés sur le côté. Ils vont pouvoir participer aux débats.

L'objectif étant, à travers cette réunion conjointe, d'avoir la possibilité de débattre de manière plus spécifique sur les enjeux sociaux, au sein de la commune.

C'est la raison pour laquelle Madame l'Echevine de la Politique sociale et Monsieur le Président du CPAS ont partagé cette exposé.

Le débat va maintenant s'ouvrir permettant, à la fois, aux Conseillers communaux et aux Conseillers de l'Action sociale de pouvoir interagir.

Pour faire cela avec ordre et méthode, je vais alors lister ceux qui demandent la parole et puis la leur donner coup après coup.

Madame Delvaux, Madame Karler, Madame Oger, Madame Ben Brahim, Monsieur Honorez, Monsieur Martin, Monsieur Recloux. C'est bon pour ce premier tour? Le cas échéant, chacun pourra s'ajouter comme il le souhaite.

Madame Delvaux, je vous en prie pour votre dernière fois en votre qualité de Conseillère de l'Action sociale.

C'est l'occasion, puisque j'ai oublié de l'évoquer tout à l'heure, d'informer aussi le Conseil que vous serez remplacée comme Conseillère de l'Action sociale par Madame Rita Boterberg.

Je vous en prie Madame Delvaux.

Mme V. Delvaux, Conseillère de l'Action sociale cdH:

Merci beaucoup.

Monsieur le Bourgmestre en titre,

Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers,

Monsieur le Président du Conseil de l'Action Sociale,

Le Conseil commun annuel est l'occasion de faire bancs communs mais c'est surtout, pour nous, l'occasion de faire cause commune et nous vous en remercions.

Crise financière, crise économique et plus récemment crise accrue de l'emploi, un enchaînement à haut risque pour le secteur social déjà largement sollicité.

A moyens constants, voire inférieurs, il s'agit d'être créatif afin d'innover et de répondre aux besoins criants du terrain.

Pour vous donner un ordre d'idée, deux petits exemples chiffrés: en début de législature, le comité spécial de l'Action sociale, qui est plus communément appelé "le comité du mercredi", prenait en moyenne 3.300 décisions d'aide individuelle par mois. En 2016, nous en sommes à plus de 3.665 par mois, soit 11 % de plus.

Parallèlement, le comité des contrats jeunes qui se réunit deux à quatre mardis par mois, traite en moyenne 330 dossiers par mois, nombre en constante évolution directement impacté par les mesures d'exclusion du chômage.

Ainsi donc s'il on évoque, dans le bilan social, des innovations, il est aussi et surtout question d'améliorer et de pérenniser des synergies existantes et bien nécessaires entre nos institutions.

Bien sûr, on souhaiterait débattre encore et encore, échanger pendant des heures l'opinion des uns et des autres quant au travail, souvent de l'ombre, effectué par le CPAS et ses travailleurs sociaux, parce que votre avis nous intéresse.

Afin d'éviter de vous faire regretter notre passage parmi vous, nous avons choisi d'épingler seulement – mais quand même – deux projets parmi tant d'autres.

Côté innovation, nous nous réjouissons de l'installation prochaine d'une borne Ores au sein de la Maison des Citoyens. Ces bornes sont des liens indispensables entre les bénéficiaires du tarif social pour l'électricité et/ou le gaz et le fournisseur non commercial Ores mais elles sont aussi le seul moyen d'approvisionner le compteur à budget.

Il y a quelques années encore, les téléphones publics permettaient de recharger, en toute discrétion, les cartes à budget. Depuis la disparition des cabines téléphoniques, cette opération n'est possible que via une borne chez Ores, plaine Saint-Nicolas, où auprès de trois ou quatre points commerciaux répartis sur Namur, Jambes, Belgrade, Saint-Servais. Pour ce qui est de la facilité et de la discrétion, cette solution est loin d'être idéale.

Aujourd'hui, à la demande du CPAS, les services de la Cohésion sociale de la Ville ont obtenu d'Ores la promesse d'installation d'une borne de rechargement à l'endroit le plus adéquat, donc dans les murs mêmes de l'Hôtel de Ville.

Les bénéficiaires du tarif social pourront y réaliser les transferts et autres transactions nécessaires au bon fonctionnement de leur compteur à budget, au centre de Namur, à proximité des transports en commun et cela, aussi discrètement que possible, puisqu'aucune intervention d'un tiers ne sera nécessaire. Les membres de la Commission locale de l'Energie ne peuvent que s'en réjouir.

Côté transversalité et surtout amélioration du processus, c'est du côté du Plan de gestion des logements inoccupés que nous souhaitons nous arrêter. La politique n'est pas neuve. Elle remonte à 2007 mais elle évolue et elle s'améliore dans la coordination des missions.

Si la procédure est administrativement menée par la Ville, l'objectif partagé par tous est de sensibiliser les propriétaires à mettre leur bien sur le marché acquisitif locatif. La priorité est de parvenir à un résultat via la réquisition douce, en vue de transformation en logement social.

Malheureusement les procédures sont longues. Il s'agit d'une politique volontariste où les collaborations sont renforcées.

Toujours dans la politique logement, c'est avec plaisir que nous venons d'apprendre que 5 personnes vont arriver prochainement dans le cadre des ILA, les Initiatives Locales d'Accueil. Loin de nous l'idée d'un règlement de compte, pourtant force était de constater que le CPAS s'est mis en conformité, concernant les 13 ILA, vers les personnes en procédure d'asile, en réalisant les investissements nécessaires.

Cependant, jusqu'ici ces logements étaient vides et nous ne pouvions que le regretter alors que les listes d'attente dans les agences immobilières sociales sont kilométriques et que l'hiver est à nos portes.

Outre les subventions qui, si ces logements n'étaient pas occupés, risquaient de ne pas compenser les investissements consentis, il s'agit plutôt – en tout cas, en ce qui nous concerne – d'une question morale quand, chaque semaine, les Conseillers de l'Action sociale rencontrent en audition des familles qui, outre leurs soucis financiers, sont en proie à d'énormes difficultés de logement.

Pour l'heure, nous tenons à remercier les travailleurs sociaux et toutes les équipes du CPAS pour leur investissement quotidien.

Je vous remercie et je remercie également mes collègues pour leur aimable collaboration à l'élaboration de cette intervention.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Merci Madame Delvaux. Madame Karler.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Si vous me le permettez, je vais peut-être céder la parole à ma Cheffe de groupe.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Non, c'est encore moi qui donne la parole et vous avez souhaité pouvoir vous exprimer au préalable, sinon c'était à Madame Oger, si vous souhaitez passer votre tour.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Hé bien je ne passerai pas mon tour, donc je vais enchaîner directement s'il le faut. Il n'y a pas de souci. C'était simplement dans une logique de cohérence mais il n'y a pas de problème.

Puisque l'occasion m'est donnée – et je vous en remercie d'ailleurs – j'interviendrai quelque peu au sujet de notre CPAS.

C'est évidemment avec grand intérêt que j'exerce ce mandat de Conseillère de l'Action sociale qui permet, comme on l'a dit aujourd'hui d'ailleurs, de côtoyer la réalité à laquelle est confronté un trop grand nombre de nos concitoyens.

Le monde idéal serait évidemment celui où nous n'aurions pas besoin d'un CPAS mais pour l'heure, il faut effectivement reconnaître qu'il exerce une mission sociale intense et bien incontournable.

L'évolution du nombre de personnes touchées par la question de la pauvreté, la multiplication des situations toujours plus complexes méritent attention et action.

Je souhaiterais d'ailleurs saluer, au nom du groupe, la qualité du travail que réalisent chaque jour le personnel du CPAS, toutes ces équipes, ces travailleurs sociaux, le personnel soignant, administratif, logistique, responsables, grades légaux, etc.

J'en profite aussi, puisque je n'ai pas encore su le faire, pour saluer le départ d'un grand président, Philippe Defeyt, mais surtout l'arrivée – puisqu'il est là aujourd'hui – d'un nouveau président, un autre Philippe.

Cette institution est à mon sens encore mal connue, soumise trop souvent à de nombreux préjugés. Qui n'entend pas, autour de lui, parler de profiteurs, de fainéants? La réalité est évidemment toute autre même si quelques-uns, on ne se le cachera pas, défient le système. Mais pour ceux-là, le CPAS met en œuvre des actions pour les en empêcher.

La quasi majorité des personnes qui passent la porte du CPAS sont enlisées dans des difficultés, telles qu'elles n'ont plus d'autres choix.

Il arrive désormais que les besoins se fassent sentir dans les ménages où les deux conjoints travaillent. On les appelle les nouveaux pauvres. Cette pauvreté gagne du terrain. Les CPAS doivent y faire face.

Et voilà qu'au moment où ils doivent faire face à ce contexte de crise, des moyens leur sont supprimés ou des contraintes leur sont malheureusement imposées.

La diminution de la dotation communale en faveur du CPAS est à ce titre regrettable et c'est le signal d'un désinvestissement quant aux problématiques sociales. Concrètement, cela signifie que la Ville octroie au CPAS un montant moindre que ce qui était prévu initialement.

Plus de 17 millions, à titre d'exemple, étaient prévus pour 2016 et ce seront finalement 15.700.000 € qui seront accordés. Faites le compte, un manque à gagner d'un peu plus d'1.400.000 €. Ceci, alors que les dépenses de l'institution en tant que telles sont quelque peu maîtrisées, les charges en personnel n'augmentent quasi pas mais par contre, les demandes d'aides – et vous l'avez dit, Monsieur le Président – progressent.

Investir dans la prévention, dans le social, c'est bien sûr investir dans l'avenir et la personne fragilisée à un moment de sa vie, peut rebondir plus facilement dès lors qu'elle est informée, dès lors qu'elle est accompagnée pour affronter cette étape.

Il importe donc d'investir dans ces politiques sociales pour soutenir mieux encore l'intégration, pour lutter contre la marginalisation, la pauvreté, l'exclusion et parfois même la violence et la radicalisation.

Namur n'est évidemment pas à l'abri.

Il est temps que le CPAS puisse assurer pleinement et efficacement son rôle en faveur des personnes fragiles.

Pour cela, il faut qu'il agisse sur le plan préventif – c'est aussi une de ses missions – autant que possible sur le plan préventif, sur le plan curatif aussi bien sûr et sur le plan palliatif, le cas échéant.

De nos jours, les moyens ne sont plus suffisants pour agir préventivement et permettre un accompagnement social de qualité.

Il suffit de constater la charge qui repose sur les travailleurs sociaux. Combien de suivis pour un seul travailleur? Dites-moi combien de suivis pour un seul travailleurs?

A cet égard, une brève parenthèse puisque vous en avez parlé: les mesures fédérales du Gouvernement Michel, via le Ministre Borsu, impose désormais aux CPAS une mission supplémentaire, à savoir la réforme des PIIS (Projets Individualisés de l'Intégration Sociale), qui entrera en vigueur tout prochainement le 1^{er} novembre.

En bref, il s'agira globalement d'obliger tout nouveau bénéficiaire d'un RIS de souscrire un contrat. Qui dit contrat, dit évidemment sanction et qui dit sanction, dit – vous l'aurez compris – exclusion.

A cet égard, je voulais vous demander (vous l'avez abordé mais vous ne l'avez pas expliqué): comment allez-vous assumer cette nouvelle tâche, cette mission supplémentaire? Quelle charge cela représente-t-il pour les travailleurs sociaux? Quel est votre avis, votre point de vue sur la pluvale de cette mission obligation?

L'autorité fédérale parle, elle, d'une responsabilité. Alors si on parlait effectivement de responsabilité, je partagerais pleinement cet avis mais n'est-il pas là plus question de culpabilité, voire de mettre en marge, de mettre à l'écart?

Les économies faites sur le dos des politiques sociales – on en parlait avec les mesures fédérales, on en parlait avec la réduction de la dotation communale – sur le dos des citoyens en souffrance, est-ce le bon choix?

Vous me direz aussi que la situation financière du CPAS est plutôt saine. Oui, l'équilibre comptable est rencontré mais pour y parvenir, ce sont aussi des mesures que l'on peut parfois qualifier d'anti-sociales qui sont prises à Namur.

La suppression du tarif préférentiel accordé aux résidents namurois, l'application de suppléments en buanderie, les nominettes en maison de repos. Mais cela coûte tout cela. A qui? Aux résidents. La majoration du prix de la journée au centre de jour, la majoration du prix d'émargement en maison de repos.

Il est vrai que les mesures de gestion prises ces dernières années réduisent le déficit structurel, sans l'empêcher tout à fait, de plus de 2 millions d'euros à l'horizon 2021. Mais jusqu'où allons-nous aller?

J'entends bien que ces économies sont inévitables. Mais pourquoi ne pas les envisager autrement? Ce sont en quelques sortes aussi des propositions que notre groupe vous propose depuis plusieurs années maintenant.

Quelles réponses réservez-vous aujourd'hui à notre demande d'examen d'un guichet unique?

Vous aviez parlé, Monsieur Prévot, d'une expérience antérieure. Pour la 3^{ème} fois, je vous demande ce fameux rapport d'évaluation. Malheureusement, je ne l'ai jamais obtenu.

Peut-on envisager de recourir à un consultant externe pour analyser justement les possibles synergies qui engendreraient une plus-value significative?

Votre rapport sur les synergies présentent effectivement des données intéressantes mais permettez-moi de comparer 2013, 2014, 2015 et cette année: ce rapport est le même. Alors que des exemples de bonnes pratiques ne manquent pas: marchés publics communs, que ce soit en téléphonie, un site Internet, des formations.

On évoquait tout à l'heure la question de la radicalisation. Je pense qu'en matière de formation et en matière de secret professionnel particulièrement, il nous tient à cœur de pouvoir dispenser des formations aux travailleurs sociaux, issus à la fois de la Ville mais aussi du CPAS, pour qu'ils ne soient pas seuls et sans perspective, à porter ces réformes que l'on sent arriver.

Puisque le développement des synergies n'est pas facile et pas spontané, peut-être serait-il vraiment utile de recourir à un prestataire externe, chargé d'examiner les pistes d'une réelle stratégie win-win, aux bénéfices de tous.

Acceptez-vous de mettre en place un groupe de travail bénévole pour aboutir à plus de synergies, pour relever les défis futurs? C'est ce que notre groupe vous demande. Nous n'avons jamais eu de réponse jusqu'ici. J'espère que vous répondrez cette fois à notre appel et à notre invitation.

Je souhaiterais aussi revenir sur la question de l'emploi des handicapés.

Tout d'abord je saluerai, au nom du groupe, l'initiative que vous avez prise en la matière puisque vous avez instauré un guichet unique – c'est repris dans le rapport et on en a parlé en Commission – pour les personnes en situation de handicap. C'est une excellente avancée, de sorte que l'information soit facilement accessible, que l'orientation et l'accompagnement de ce public soit améliorés.

Pour revenir au niveau de l'emploi, une réglementation relative à l'emploi des travailleurs handicapés au sein des pouvoirs locaux et provinciaux, est entrée en vigueur en avril 2013 déjà.

L'AVIQ, anciennement l'AWIPH dont la Tutelle est assurée par Monsieur Prévot, est chargée de réaliser périodiquement un état des lieux quant à l'emploi des personnes handicapées.

Dans son rapport relatif à l'exercice déjà en 2010 et publié en 2011, je constatais que le CPAS de Namur faisait partie de ceux qui n'avait pas rempli leur obligation. Concrètement, les CPAS doivent participer à l'emploi des personnes handicapées et là, le CPAS de Namur ne faisait pas partie des bons élèves.

Pareil concernant l'état des lieux en 2014, sur la base des effectifs des CPAS au 31 décembre 2013. Il nous était revenu que le CPAS de Namur n'avait toutefois même pas pris la peine de répondre au questionnaire transmis par l'AWIPH à cet égard.

Aujourd'hui, le rapport de l'AVIQ portant sur un état des lieux au 31 décembre 2015 n'est guère réjouissant. Le taux de participation à l'enquête s'élève à 96% pour les communes, 100 % pour les provinces, 87 % pour les CPAS.

Par ailleurs, le CPAS de Namur n'est pas bon élève dans le domaine. Je dirais même que c'est plutôt catastrophique parce que le classement du CPAS est à l'avant dernière place de tous les CPAS de la Wallonie. Je trouve que cela ne fait pas bon genre.

Je voulais vous demander: est-ce que la situation s'est améliorée depuis le 31 décembre 2015? Quelles sont les démarches entreprises en termes d'information et de recrutement pour satisfaire à vos obligations et participer – parce que c'est cela la finalité – à l'amélioration du taux d'emploi des personnes en situation de handicap?

S'il est bien un pouvoir public qui doit être attentif à un public fragilisé, c'est bien le CPAS. D'ailleurs, la Déclaration de politique régionale le précise explicitement.

Deuxième thématique que je souhaiterais également évoquer, c'est celle des aînés.

Le CPAS est pleinement investi en faveur des seniors. C'est une belle réussite et une belle dynamique qui est engrangée. Maisons de repos, centres de jour, résidences-services pour ce qui est de l'hébergement: l'offre se diversifie et c'est vraiment une excellente dynamique. Constructions, rénovations, mises aux normes enfin: le secteur se développe et se modernise.

Par ailleurs, au vu de la diversité des services et de leurs fonctionnements respectifs actuels, est-ce qu'il ne serait pas utile aussi de coordonner l'action en faveur des aînés? Que ce soit au niveau de l'hébergement, du domicile, ne devrait-il pas y avoir davantage de transversalité au sein même de ce secteur, des échanges de bonnes pratiques qui permettraient sans doute d'ajuster au mieux encore l'offre? Une meilleure coordination sur le plan institutionnel nous paraîtrait bien utile.

Quels sont les freins rencontrés? Comment y remédier? Comment rencontrer les besoins de tous les services, en respectant bien sûr les spécificités au niveau des offres, de la fréquentation, de l'accessibilité, de la mobilité, de la qualité? Comment ne pas répéter les erreurs du passé?

On peut évoquer brièvement la problématique de surchauffe au niveau de la nouvelle aile des Chardonnerets. Je ne voudrais pas que cette problématique se répète alors que deux nouvelles constructions sont à l'étude. Effectivement, être face à de pareilles difficultés qui, in fine, impactent les résidents.

Les structures qui accueillent nos aînés ne sont pas des lieux de passage mais bel et bien des lieux de vie. Il nous semblerait vraiment utile d'envisager une coordination stratégique du secteur qui évolue considérablement. Je vous demanderais peut-être de pouvoir réfléchir à cette question.

Pour terminer, peut-être juste un dernier mot puisque l'on a parlé de l'énergie tout à l'heure, un petit mot sur la question des ménages qui sont confrontés à des difficultés de paiements par rapport à la facture d'eau. Je veux dire par là que le CPAS, qui est bénéficiaire d'un montant et d'un budget par rapport à cette thématique, je voudrais revenir un peu sur l'utilisation de ce fond qui, à notre sens, pourrait être davantage mieux exploité.

L'utilisation en termes de pourcentage pour l'année antérieure, au niveau de 2015, ne s'élève à guère plus de 60%. Je voulais voir comment il était possible de sans doute mieux communiquer l'information. Les ménages et les besoins sont là. Ils existent. Les ménages qui sont en difficulté par rapport à ces factures sont bien présents. Donc comment mieux communiquer? Comment mieux informer? Peut-être comment mieux revoir la procédure de façon à mieux utiliser ce fond?

Je terminerai par une citation qui me tient à cœur: "La vision sans action n'est qu'un rêve. L'action sans vision n'est qu'occupation. Alors la vision combinée à l'action, elle peut changer le monde". Donc ensemble, j'espère que nous pourrons travailler cette vision et cette action. Aujourd'hui, c'est un appel et c'est une invitation que notre groupe vous formule.

Je vous remercie pour votre attention.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Merci Madame Karler. Madame Oger.

Mme A. Oger, Cheffe de groupe cdH:

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur la politique du logement car c'est vraiment un enjeu majeur pour toutes les villes et plus particulièrement pour notre ville.

Namur est confrontée à de grands défis. Elle est attractive pour les promoteurs mais en même temps, il manque cruellement de logements pour ceux qui ont des revenus moyens et faibles. Il est difficile d'atteindre le quota des 10% de logements publics imposé par la Région wallonne.

Depuis 2012, nous devons quand même constater que de nombreuses synergies entre la Ville et le CPAS ont permis de construire une réelle vision qui passe par la réalisation des objectifs suivants:

- rendre le logement plus accessible à tous,*
- vérifier sa salubrité,*
- veiller à davantage de mixité au sein des immeubles et au sein des quartiers.*

Cette vision s'est déjà partiellement concrétisée au travers de solutions innovantes, en mettant souvent autour de la table de nombreux acteurs.

Le groupe Liaison-logement mis en place en 2012, par exemple, permet de mieux combattre l'insalubrité et les marchands de sommeil. La plateforme logement réunit des acteurs publics et aussi privés concernés, afin de rencontrer au mieux les besoins de chacun.

En matière d'aide à la grande précarité, la collaboration avec le RSUN a permis de lancer des expériences pilotes.

En plus de la création d'une pension de famille – dont on vient déjà rapidement de vous parler et qui est un subtil équilibre entre autonomie, accompagnement et vie communautaire – signalons la Housing First qui a débuté en juillet 2015 et qui vise à rendre un logement à une personne qui est restée longtemps à la rue et à commencer avec elle un travail d'insertion, en suivant son rythme.

Nous avons aussi désormais, à Namur, un capteur-logement qui cherche à convaincre les propriétaires à louer leur bien à des personnes fragilisées en leur donnant des garanties.

Notons aussi que le règlement, concernant l'abri de nuit, a été amendé après une longue concertation avec tous les acteurs concernés, pour pouvoir accueillir plus largement les plus précarisés.

Madame l'Echevine Stéphanie Scailquin est aussi soucieuse de préserver ou de renforcer une plus grande mixité sociale.

Je voudrais ici épinglez quelques-unes de ces nombreuses initiatives.

Elle vous a parlé très rapidement d'engagement-logement pour inciter les promoteurs à confier une partie de leurs nouveaux logements à l'Agence immobilière sociale. Le promoteur reçoit des garanties, n'y perd pas financièrement et les locataires avec des revenus plus faibles (je pense, par exemple, aux familles monoparentales ou des familles qui connaissent des difficultés temporaires) peuvent trouver plus facilement un logement.

Pour renforcer le lien intergénérationnel, elle cherche à promouvoir le logement kangourou qui permet à une famille de co-habiter avec un senior et soutien l'asbl "Un toit, deux âges" pour briser l'isolement de la personne âgée mais aussi pour aider les étudiants à trouver un logement à loyer modéré.

Enfin, elle veut mettre un frein de trop fréquentes divisions de logements et elle s'est livrée à une véritable expérience de démocratie participative: concertation avec les citoyens, élaboration d'un guide de bonnes pratiques d'urbanisme accessible à tous et étude menée sur le logement étudiants, au travers d'une enquête auprès du public-cible, en collaboration avec le pôle académique namurois.

Bref, pour améliorer l'offre et la qualité des logements, la Ville incite, la Ville fédère, la Ville coordonne. Je tiens ici à remercier tous les services qui participent à cette tâche, une tâche qui n'est pas simple et remercier aussi notre Echevine qui a le cœur à l'ouvrage.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Merci Oger. Madame Ben Brahim.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Bonjour Monsieur Maxime.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Bonjour Madame Ben Brahim.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Monsieur le Président,

Messieurs et Mesdames les Echevins,

Chers Collègues,

C'est un petit peu dommage, vous avez un peu déstructuré notre intervention mais je ne vous en veux pas. Nous avons décidé d'être très gentils aujourd'hui.

Comme certains moments-clés de l'année représentent des moments propices, pour nous les Conseillers du CPAS, de réaffirmer nos politiques mais aussi de faire part de nos réflexions, analyses, préoccupations, etc. le Conseil conjoint en est un donc c'est très bien.

Et même, Monsieur le Président, si vous savez ce que je vais dire – c'est un jour ce que vous m'avez dites à l'entame d'une de mes interventions – je vais quand même vous le redire, si vous restez ici évidemment.

Le bilan des actions entreprises par le CPAS est globalement positif. Dire le contraire, serait faire preuve de mauvaise foi et les Conseillers du CPAS, tous partis confondus, ne sont pas coutumiers d'un tel comportement, on le sait bien.

Mais à ce bilan globalement positif, le groupe PS doit évidemment être associé. Bien sûr, parce que nous participons à maintenir entre nous, Conseillers majorité et minorité (d'ailleurs, nous n'utilisons quasiment jamais ces mots entre nous), un climat constructif et respectueux. C'est fondamental. Si ce n'était pas le cas, il y aurait bien évidemment une incohérence grave entre le discours et les comportements mais aussi parce que nous avons notre vision de l'action et de la cohésion sociale, que nous défendons de manière ferme mais constructive. Sans ce fameux rapport de forces, qui a comme enjeu premier l'occupation du terrain et la une des journaux.

Un bilan globalement positif parce que nous savons bien qu'il y a beaucoup de choses en chantier, en travaux, au propre comme au figuré d'ailleurs, au CPAS.

Nous avons un nouveau Président – et je le salue – que l'on appelle déjà familièrement et très amicalement "Philippe, deuxième du nom" qui, à peine arrivé, a mis les mains dans le cambouis et s'est mué en inspecteur des travaux et pas des travaux finis.

Un bilan globalement positif parce que certains points nous interpellent et nous posent toujours question. Heureusement parce que quand on se questionne, on avance. Nous en avons épinglés certains que mes camarades vous ont déjà et vont encore vous exposer.

Nous avons aussi eu l'occasion de les aborder très brièvement lors de la Commission conjointe de la semaine dernière, avec Madame l'Echevine Scailquin et le Président du CPAS. Nous avons surtout eu juste le temps, malheureusement, de passer en revue un document un petit peu de catalogue, des synergies mises en place. Bien sûr, il y a des projets intéressants qui sont en chantier, cela on en a parlé et on en reparlera. Ce catalogue ne contient pas, au niveau des synergies par exemple, beaucoup de nouveautés par rapport au précédent. On reste un peu sur notre faim.

Il nous faut reprendre l'exploration de certaines pistes génératrices de synergies, entre le CPAS et la Ville, parce que certaines s'affaiblissent ou ne sont pas mises en œuvre de manière optimale. Ce qui est évidemment fragilisant.

On remarque d'ailleurs souvent que les synergies qui fonctionnent le mieux sont celles qui sont portées par quelques agents, parfois même de manière individuelle ou en petits groupes. Lorsqu'il faut attendre parfois l'impulsion du politique, on se retrouve contrés par des ralentissements ou des divergences qui induisent malheureusement parfois des échecs ou des abandons de synergies, qui s'avéraient pourtant prometteuses.

Alors comme le disait Kristel Karler à l'instant, ne pourrions-nous vraiment pas remettre sur la table la question d'un pôle d'accueil social, qui pourrait être centralisé au CPAS? Recentré l'action sociale,

c'est aussi clarifier l'offre pour nos citoyens. Rassembler, sous la seule casquette du CPAS, quelques compétences sociales actuellement partagées entre lui et la Ville, serait certainement gagner en efficacité. Plutôt que d'exercer, chacun de son côté, certaines missions dans des domaines identiques, discutons-en ensemble et tentons, comme à Charleroi, de rationaliser et d'optimiser.

Nous l'avons déjà dit et nous le réaffirmons: nous sommes, nous groupe PS, tout à fait partants pour participer à des groupes de travail, de réflexion, des groupes qui permettraient de préparer une méthode pour arriver à cette rationalisation. La balle est dans votre camp. Il faut parfois du temps pour faire aboutir les changements. Ne tardons plus. C'est une main tendue.

Pour terminer, je voudrais saluer le travail de tous nos travailleurs sociaux, qu'ils soient Ville ou CPAS et bien évidemment de leur encadrement.

C'est pour eux aussi que nous nous devons de nous adapter et d'être novateurs. Nous ne souhaitons pas que ces travailleurs sociaux soient obligés de se soumettre uniquement à la logique de rentabilité économique. Cette rentabilité les impacte trop souvent et les force à appliquer mécaniquement les lignes directrices des normes, avec uniquement la logique des chiffres. Ils ne doivent pas être des sanctionneurs, des vérificateurs, des contrôleurs uniquement. Nous nous devons aussi de leur permettre de rester l'un des derniers remparts humanitaires de notre société. Nous devons les aider à garder la part d'appréciation humaine, avec laquelle ils doivent traiter chaque demande de concitoyen en difficulté et en précarité.

On sait que l'avenir n'est pas optimiste, malheureusement, que la fracture sociale continue à se creuser et les nouvelles mesures fédérales, notamment en termes de santé, ne vont rien améliorer.

C'est une réalité que nous devons regarder en face. Notre engagement, notre travail dans le cadre de l'action sociale, nous permet de toucher du doigt ces inégalités criantes et nous nous devons de trouver de nouvelles pistes pour nous doter de nouveaux outils, pour tenter de freiner au mieux et dans le respect de tous, l'accélération des frisques de cette spirale de la pauvreté.

Merci.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Merci Madame Ben Brahim. Monsieur Honorez.

M. J.R. Honorez, Conseiller de l'Action sociale PS:

Le thème de la réunion étant les synergies entre la Ville et le CPAS, il nous a paru utile de rappeler la problématique des personnes occupées dans le cadre de l'article 60.

En 2015, le CPAS a mis 337 personnes sous contrat article 60: 84 au CPAS, 81 à la Ville et 19 au CHRN.

A son origine, en 76, l'article 60 avait pour objectif unique de permettre au bénéficiaire du CPAS de retrouver le droit aux allocations de chômage.

C'est seulement en 99 que le législateur introduit un second objectif: l'article 60 peut représenter une expérience professionnelle.

Le travailleur sous article 60 signe un contrat de travail avec le CPAS, qu'il effectue sa prestation au sein du CPAS ou non. Cette particularité place souvent le travailleur dans une situation délicate. Le CPAS est l'employeur mais les prestations sont effectuées en dehors du CPAS. Il peut donc y avoir des problèmes en termes d'autorité, de conditions de travail ou de représentations syndicales.

Si le salaire minimum interprofessionnel doit être respecté, chaque CPAS applique les barèmes qu'il souhaite: octroi ou non des chèques-repas voire un 13^{ème} mois.

Les CPAS peuvent demander une contribution aux structures qui bénéficient de la mise à disposition de ces travailleurs mais le montant de ces contributions est laissé à la libre appréciation des CPAS. Donc il arrive que des CPAS se fassent concurrence entre eux pour placer ce que l'on appelle "leurs articles 60".

Quelles conditions faut-il réunir pour que l'insertion d'un article 60 soit quand même une réussite? D'abord, l'insertion dépend de la qualité de l'encadrement et de la formation, associée à la fonction.

Quelles sont les tâches que l'on demande aux travailleurs?

Comment est-il accompagné dans son apprentissage?

Les tâches sont-elles valorisantes et formatrices pour le travailleur? Les bénéficiaires doivent parfois faire le boulot peu valorisant que personne d'autre ne veut faire. D'autres doivent exercer des fonctions assurées normalement par un autre salarié, sans en avoir les compétences et sans être suffisamment encadré et formé pour assurer la fonction.

Or, c'est important parce qu'on l'oublie souvent, l'article 60 n'a pas été conçu pour remplacer des travailleurs mais bien comme une force de travail complémentaire.

La motivation est évidemment une condition indispensable à la réussite d'une insertion socio-professionnelle.

Si certaines personnes ne souhaitent pas travailler, il y en a et parfois pour des raisons compréhensibles, d'autres sont démotivées par le fait que leurs qualifications et les expériences antérieures sont insuffisamment prises en compte dans les emplois proposés. Comment être motivé quand on vous impose de balayer les rues alors que vous souhaitez travailler dans un bureau?

La motivation réside aussi dans l'espoir de trouver un emploi, à la fin du stage article 60. Or, d'après les statistiques, 58% de ces personnes retournent au chômage après un contrat article 60 et seulement 5% de ces personnes trouveront un travail ensuite.

Que va-t-il se passer? Ces personnes vont redevenir des chômeurs de longue durée, se verront retirer leurs droits au chômage qu'ils avaient retrouvés et reviennent donc au CPAS.

L'accompagnement en fin de contrat est important pour donner toutes leurs chances aux personnes de trouver un emploi mais dans la réalité, les articles 60 sont souvent livrés à eux-mêmes à la fin du contrat.

Une solution pourrait être la mise en place, pour les fins de contrats, d'une coordination entre le conseiller Forem et l'agent d'insertion du CPAS.

Pour conclure, trois questions sur l'avenir des articles 60.

Les CPAS auront-ils encore les moyens humains et financiers pour continuer à assurer l'insertion socio-professionnelle de toutes les personnes qui viendront solliciter leur intervention?

D'un point de vue collectif, ces mises à l'emploi ne constituent-elles pas, dans certains cas, un effet d'aubaine conduisant in fine à détourner les moyens publics au profit d'organisations à but lucratif?

Dernière question, alors que beaucoup avancent un niveau trop généreux – selon eux – des allocations de chômage, rares sont ceux qui avancent la question des volumes d'emplois disponibles. On a des débats au niveau des facteurs liés à l'aptitude des bénéficiaires au lieu de les traiter dans ce que je qualifierais de facteurs politiques.

Pour le dire simplement, la question fondamentale n'est-elle pas: y a-t-il encore aujourd'hui du travail pour tout le monde?

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:
Merci Monsieur Honorez. Monsieur Martin

M. F. Martin, Conseiller communal PS:
Bonsoir à tous.

Je voulais tout d'abord commencer par remercier toutes celles et ceux qui sont derrière les actions sociales: les acteurs de terrain et les agents qui se mettent au travail au quotidien et assurent cette solidarité entre les services du CPAS et de la Ville pour assurer un travail de terrain qui est fort précieux.

Fort précieux, certes mais un petit bémol quand même. C'est qu'à l'issue de notre Commission, on est un peu restés sur notre faim, dans la mesure où je suis retourné dans le document que nous avons reçu il y a quelques mois, sous la note de politique sociale que vous aviez construite avec le Président Philippe Defeyt et qui avait le mérite de pouvoir dresser un bilan en l'état en novembre 2013.

Nous sommes en novembre 2016, trois ans plus tard, avec une série de prises en considération, une série de chiffres qui auraient mérités, je pense au sein de notre Commission, d'avoir une mise à jour. Cela nous aurait permis, plus que de vous entendre sur deux feuilles recto-verso, d'avoir un document sur lequel nous aurions pu travailler et échanger efficacement. Cela, c'est le regret que je souhaitais exprimer.

Je rejoins ainsi la plupart de mes collègues, qu'ils soient de la minorité ou de la majorité – à l'instar de ce qui a déjà été fait, notamment pour l'abri de nuit – d'avoir des réunions et des réflexions ensemble sur des projets qui nécessitent absolument de pouvoir être remis sur le métier et d'oser – finalement comme il l'était mis dans votre déclaration de politique – sans langue de bois, sans tabou, apporter des réflexions et porter le fer, là où cela fait mal s'il le faut, dans l'attribution de certaines compétences ou certaines missions, qu'elles soient affectées au CPAS ou auprès du social.

On le sait, on vient de le redire, les soucis budgétaires sont ce qu'ils sont dans la mesure où ils ne sont pas grandissants.

Par contre, je reprends les propos de notre Président du CPAS qui évoquait les chiffres toujours grandissants d'année en année, également Madame Scailquin lorsqu'elle vient avec des éléments dans le domaine social. Tout cela nous amène à constater que les besoins sont toujours plus grandissants et les moyens, je n'ai pas envie de dire toujours plus faibles mais en tout cas il faudrait faire en sorte de voir comment on peut innover dans ces domaines-là, pour faire en sorte d'avoir toujours plus de cohérence, toujours plus de collaborations qui nous permettront sans doute de trouver là, y compris avec les acteurs sociaux, y compris avec les acteurs associatifs, des solutions pérennes puisque l'objectif est bien celui-là.

Peut-être de manière plus précise, je voulais aussi vous entendre sur ce que j'avais trouvé d'intéressant dans le travail que nous avons assuré sur la grande précarité et particulièrement sur l'abri de nuit. On avait évoqué la possibilité de pouvoir donner une réponse aux travailleurs en augmentant le cadre. Qu'en est-il? J'aurais souhaité vous entendre par rapport à cela.

Le GPS, ce fameux groupe que l'on devait évaluer ensemble, est-ce qu'il viendra à l'ordre du jour ou non? Est-ce que l'on peut aussi voir où cela en est pour, justement, ne pas se retrouver le mois prochain ou le mois suivant avec un diagnostic sans avoir approché le GPS. Vous le savez, on a donné une confiance dans ce travail-là en acceptant finalement un déforçement dans certains quartiers donc je pense qu'il est temps maintenant de faire le bilan de tout cela.

Globalement, une demande pour l'année prochaine, vraiment: que vous puissiez retravailler sur le document de base qui a été fait, que nous puissions travailler avec vous, comme il l'était précisé avec mes collègues du CPAS, avec ce document de base de 43 pages qui avait le mérite d'exister, le mérite de questionner et de pouvoir justement débrider les réflexions sur le sujet de l'action sociale, oh combien importante.

J'en terminerai en disant que lors de l'élaboration de vos budgets, ne l'oubliez pas parce que c'est vraiment un pilier essentiel. Nous le savons toutes et tous. Merci.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Merci Monsieur Martin. Monsieur Recloux.

M. D. Recloux, Conseiller de l'Action sociale PS:

Merci Monsieur le Président.

J'ai bien entendu Madame l'Echevine et le Président du CPAS nous citer les différentes et très nombreuses synergies Ville-CPAS.

Néanmoins, il est regrettable que cette année encore un catalogue, une litanie des synergies Ville-CPAS nous soit soumis, une reprise pratiquement mot pour mot de ce qui a été proposé les années précédentes.

Nous espérons un peu plus d'imagination, de créativité.

Par exemple, vous auriez pu nous décrire des synergies opérationnelles, voire d'autres qui n'aboutissent pas, analyser pourquoi à votre avis certaines marchent et d'autres n'aboutissent pas. Que mettre en commun pour que les synergies perdurent ou se mettent en place? Dommage.

Restons cependant optimistes, ce sera pour le prochain Conseil conjoint. Nous disposerons de plus de temps. Merci Monsieur le Bourgmestre en titre. Enfin, nous sommes entendus.

Je ne veux pas me montrer négatif. Il est des synergies qui fonctionnent bien mais on est très loin de cette version tout à fait édulcorée.

Parmi les synergies qui fonctionnent bien, nous retiendrons:

- *les divers projets déposés dans le cadre de l'ancrage communal du logement;*
- *la collaboration au groupe Gestion-logement et le groupe Liaison-voisinage;*
- *la collaboration au sein du comité de pilotage du Conseil consultatif du social et du groupe logement de ce dernier;*
- *la tenue des réunions de la Commission Energie en présence des représentants des deux institutions;*
- *les nombreuses collaborations entre l'équipe de médiation Ville-CPAS et notamment entre les médiatrices de la Ville et la cellule Alpha du CPAS;*
- *ou encore l'utilisation par le CPAS du service Médiatoit.*

Autres synergies qui marchent bien:

- *la collaboration avec la pension de familles: par exemple, l'invitation des pensionnaires aux journées sport et détente à la mer du nord.*
- *la Ville invite systématiquement les pensionnaires de la pension de famille à différentes activités. Le Service de Cohésion sociale et plus précisément les cellules Aînés, Handicap et Egalités des chances font entre autre partie du comité d'accompagnement de la pension de familles.*

Il est cependant des synergies qui dysfonctionnent.

Par exemple, la synergie avec le RSUN, y compris le Relais Santé. Vous citez une collaboration accrue entre les acteurs de terrain, au sein du comité de pilotage et la mise en place d'un groupe de travail avec le RSUN.

Cependant, nous entendons les intervenants de terrain du CPAS se plaindre de la difficulté de créer ces synergies et les critiques concernant leur travail. Par exemple: "Ils font du contrôle sans se préoccuper des gens" ou encore "Le CPAS n'est rien d'autre qu'un Mistercash".

L'exemple le plus frappant concerne les personnes sans abri. Pour s'assurer qu'ils sont bien sur le territoire de Namur et limiter un tant soit peu le risque de fraude, les assistantes sociales du CPAS leur demande de fournir, entre autre, une attestation de fréquentation de l'abri de nuit. Cette attestation pose souvent problème aux éducateurs de l'abri de nuit, alors que les assistantes sociales du CPAS ne font qu'appliquer les exigences de la loi.

Les différences de philosophie concernant le respect du secret professionnel et la vie privée n'explique pas tout.

Deuxième dysfonctionnement: l'engagement des dépenses dans le cadre de l'activité du DUS, au nom du CPAS, en dehors des heures d'ouverture. En effet, le DUS intervient quand le CPAS ne peut pas le faire et le facture simplement, c'est-à-dire en envoyant un rapport de quelques lignes au CPAS. Il y a peu de renseignement concernant ce qui a été mis en place et qui permettrait la poursuite d'un accompagnement efficace et cohérent.

Autre dysfonctionnement: la gestion coordonnée des espaces verts à la Ferme de Temploux. Vous citez une mise en commun des locaux et matériels pour les Services de l'Environnement et ceux du CPAS. Mais après des mois de difficulté de gestion commune, on arrête la convention au 31 décembre. Encore une preuve d'échec des synergies.

Monsieur Honorez vous a parlé de la mise à disposition des personnes sous contrat article 60.

Bref, pour nous le plus dramatique c'est le clivage Ville-CPAS, quoique vous en disiez, qui mobilise le travail en faveur des personnes précarisées sur le territoire.

Les synergies entre les services communément appelées "travail de réseaux" commencent impérativement par une connaissance réciproque des différents acteurs de terrain, des spécificités de leur travail, des missions, des objectifs et des difficultés pour atteindre ces objectifs. Cette découverte de l'autre, du collègue, est empreinte de respect, de tolérance, d'empathie.

Quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent? Comment, à mon niveau, puis-je aider à faire atteindre l'objectif commun que l'on se fixe pour le bien-être et l'épanouissement du bénéficiaire?

Je vous laisserai sur ce questionnement et vous remercie de votre attention.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Merci Monsieur Recloux. Il n'y a plus d'autre demande d'intervention pour ce premier tour de parole? Non.

Dans ce cas, pour être aussi conforme à la volonté de respecter l'égalité des chances, je vais commencer cette fois-ci par Monsieur le Président du CPAS et puis passer la parole à Madame l'Echevine de la Cohésion sociale, pour apporter les commentaires et propos qu'il convient de partager avec vous, suite à toutes ces interrogations et réflexions.

Monsieur Noël, je vous en prie.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de répondre le plus possible à l'ensemble des points qui ont été évoqués.

Je rejoins le bilan partagé sur le rapport qui vous a été transmis. Je pense effectivement qu'il y a un travail à faire et j'entends très bien la main tendue pour travailler, tant sur le rapport que pour ces synergies qui sont à remettre en place ou à améliorer. Je pense que c'est dans l'intérêt collectif de chacun. De ce côté-là, pas de souci de mon côté.

Concernant les questions de Madame Karler sur le PIIS, comment l'assumer? Nous avons déjà anticipé les démarches par rapport à cela puisque l'on a engagé récemment 3 nouveaux travailleurs sociaux. On vient encore de prendre la décision d'en engager 3 nouveaux. Puisque, vous le savez, les mesures s'accompagnent également d'un subside supplémentaire qui nous permet, financièrement et partiellement à tout le moins, de faire face la surcharge de travail.

A la question que vous posez par rapport à ce que cela implique au niveau social, la mise en place de cette politique, je vous avoue qu'il est encore un peu trop tôt pour pouvoir se prononcer. Il est un peu trop tôt parce que la mesure doit prendre effet au 1^{er} novembre que l'on a reçu les dernières directives d'application, il y a quelques jours, voire quelques heures. On a encore eu des délibérations, cet après-midi, avec la Fédération des CPAS sur le sujet. Nous sommes effectivement encore tous en questionnement sur les applications concrètes, ce que cela permettra de dégager comme solutions. Donc il est un peu prématuré de se prononcer même si la mesure, vous le savez, entre en vigueur dans quelques jours.

L'ensemble des services se questionnent, nous nous questionnons, nous travaillons intensément sur la mise en application concrète de cette mesure. Je pense que le prochain Conseil conjoint sera le meilleur endroit pour pouvoir en discuter, de manière concrète tant sur le volet application que sur les conséquences que cela pourra amener au niveau, tant des bénéficiaires que des travailleurs sociaux.

Sur votre question relative à l'intégration des personnes handicapées, vous le savez – je pense que vous posez la question de manière récurrente – c'est une question qui a encore été évoquée au comité de direction, il y a quelques semaines.

La difficulté est d'inciter les travailleurs à révéler leur handicap au sein de l'administration. Nous devons assurément faire un effort de sensibilisation et d'information sur le sujet. Je le reconnais sans aucun souci. Les statistiques ne sont pas aussi mauvaises que celles que vous évoquez. On est proche, de manière officielle, des minimas mais officieusement, on est au-delà.

Comme je l'ai évoqué précédemment, le travail de communication et de sensibilisation sur le sujet est indispensable et nous nous y attèlerons, dès à présent. Dès demain si vous le souhaitez et ensemble, si vous le souhaitez. Vous savez que cela fait partie du travail collectif, que vous avez salué d'ailleurs

Madame Ben Brahim. Je pense que c'est un travail qui se fait collectivement, majorité et minorité. Ce sont d'ailleurs des termes, comme vous l'avez dit, que l'on n'utilise jamais dans les différents organes qui nous permettent de nous réunir.

En ce qui concerne votre remarque sur les aménagements pour les aînés, nous tenons compte des expériences des chantiers. Vous évoquez une problématique sur la nouvelle aile des Chardonnerets. De manière tout à fait spontanée, je vous en ai fait part. Je vous relaye régulièrement les informations sur le sujet: on tient compte certainement des évolutions pour que l'expérience de cette première aile soit d'abord améliorée sur cette aile spécifique mais soit également résolue pour l'ensemble des maisons de repos et pas uniquement celle des Chardonnerets.

Si vous le souhaitez, comme on l'a déjà fait, on peut évoquer le sujet aussi régulièrement que souhaité. Les travaux sont en cours sur le sujet.

En ce qui concerne les remarques de Monsieur Honorez sur les articles 60, je pense que l'ensemble des membres du Collège savent que, systématiquement, je profite des Collèges communaux pour évoquer et rappeler effectivement la nécessité d'encadrer et de veiller à un profil de fonction qui soit en cohérence avec les bénéficiaires du RIS, dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle.

Ce travail est encadré par le Service synergie-emploi qui, si vous le souhaitez Monsieur Honorez, pourra vous faire un compte-rendu détaillé de l'ensemble des actions. Il veille quotidiennement à faire entendre le besoin qu'il y a d'encadrer et d'adonner des tâches adéquates à des personnes qui sont fragilisées, pour de multiples raisons et qui progressivement rentrent dans un système d'insertion socio-professionnelle qui est le pas suivant, je dirais, pour la sortie du CPAS et à terme pouvoir se réinsérer complètement dans la société.

Je vous rejoins à 100% sur les réflexions de la coordination accrue en sortie des contrats d'articles 60, entre les Conseillers de l'Action sociale ou les travailleurs sociaux et les conseillers du Forem. Je pense effectivement que cela peut être une bonne manière de pérenniser tous les efforts qui sont menés par le CPAS, pour cette réinsertion des personnes d'un point de vue socio-professionnel.

Je terminerai – s'il y a d'autres points que j'ai oubliés, n'hésitez pas à me le rappeler – par répondre à Monsieur Recloux sur le bilan au niveau des synergies. C'est une remarque qui a été récurrente au sein des différentes interventions de votre groupe.

Je pense effectivement que le travail qui a été commencé n'est certainement pas abouti, qu'il y a de nombreuses pistes à explorer et la découverte de l'autre, comme vous l'évoquez, est probablement un des maillons sur lesquels nous devons travailler. Les rencontres entre le personnel de la Ville et du CPAS doit pouvoir s'intensifier.

Je pense que ce sont des choses que Madame l'Echevine peut aussi mettre en œuvre sans problème. Je ne doute pas que nous arriverons à trouver des synergies encore plus grandes et de passer du temps, d'ici notre prochain Conseil spécifique, pour pouvoir élaborer des stratégies d'intensification des synergies.

En tout cas, je vous remercie pour vos différentes interventions. Je vous remercie également de souligner le travail de qualité qui est mené par l'ensemble des travailleurs sociaux au niveau du CPAS. Je pense que Madame l'Echevine pourra relayer ou évoquer les choses du côté de la Ville.

Effectivement, c'est un travail quotidien, difficile mais ils sont tous et toutes – j'ai pu le constater sur les quelques semaines où j'ai eu l'occasion de faire leur connaissance – d'un même idéal social pour le bien-être de l'ensemble des personnes qui se retrouvent à un moment donné au sein du CPAS.

Merci.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:
Madame l'Echevine.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:
Je vais compléter les propos du Président du CPAS.

Effectivement, par rapport à la note sur les synergies c'est bien sûr un document de quelques pages qui peut paraître aride. C'est un écrit qui reflète en partie le travail au quotidien mais qui ne reflète pas totalement l'enrichissement mutuel de nos équipes, pour cet idéal commun – comme l'a dit Philippe

Noël – d'aider nos concitoyens. Bien sûr, cela reste un document sur papier mais je peux vous assurer qu'au quotidien, il y a bien ces différentes synergies qui peuvent, bien entendu, être encore intensifiées et améliorées.

Je répondrai aussi positivement à cet appel et peut-être aussi qu'une autre forme de cette note sur les synergies pourrait être davantage explicite. Mais je le redis: entre un écrit et le travail réel du quotidien, du terrain, il y a une différence.

Je suis désolée, par rapport aux Conseillers du CPAS, de vous tourner quelque peu le dos en vous répondant, mais c'est un peu difficile avec la configuration.

Je souhaitais bien sûr répondre à une série de questions.

Par rapport aux questions de Fabian Martin, donc par rapport à l'abri de nuit, par rapport au GPS: par rapport à l'abri de nuit, notre volonté – je l'ai dit – est de pouvoir accroître le cadre. Nous le savons tous ici, la situation est de plus en plus complexe au niveau des situations des personnes précarisées.

Nos personnels, qu'il soit de la Ville, du CPAS ou du RUSN et toutes les associations qui travaillent aux côtés des sans abri, savent que la situation est de plus en plus difficile pour nos travailleurs sociaux et qu'il faut les aider. Il faut les aider par un travail de supervision, un travail d'accompagnement, pouvoir se réunir pour parler ensemble des situations rencontrées, pour voir ce qui peut être mis en place pour améliorer les choses mais bien sûr aussi, les forces vives, les ressources humaines complémentaires sont importantes et nécessaires.

C'est pour cela que, pour le Plan Hiver, la volonté a été et est d'augmenter ce personnel. Je l'ai dit tout à l'heure, notamment au niveau de l'accueil et de l'accompagnement à la caserne du Génie à Jambes. Jusqu'à l'année passée, il y avait un seul éducateur pour 30 personnes au maximum. C'est bien sûr insuffisant. Donc dès cette année il y aura, à chaque nuit, deux éducateurs à la caserne avec l'ensemble des autres éducateurs qui seront à l'abri de nuit, derrière la gare.

Bonne nouvelle aussi, donnée par Monsieur Prévot tout à l'heure, le Gouvernement wallon a donc pris l'arrêté d'exécution par rapport au financement des abris de nuits. Donc nous pourrons aussi obtenir un financement complémentaire le plus vite possible, dès 2017, ce qui nous permettra de pouvoir augmenter de manière récurrente, le personnel encadrant à l'abri de nuit. Donc ce ne sera pas uniquement pendant le Plan Hiver mais tout au long de l'année. C'était bien nécessaire et je le remercie pour ce bonus pour Namur et les autres communes.

Par rapport au GPS, j'avais prévu une évaluation mais chaque Commission communale a toujours une thématique spécifique. La prochaine sera dédiée au logement mais on peut prévoir que la Commission du mois de décembre soit dédiée au GPS qui existe, qui est actif sur le terrain depuis un an et demi.

Il a tout d'abord fait un état des lieux de la situation du centre-ville et maintenant, il mène des actions concrètes notamment par rapport à une concertation des différents acteurs de terrain du centre-ville, pour mener ensemble des actions comme par exemple celles autour des jours blancs, auxquelles votre association a pu aussi participer, avec succès, au mois de juin de cette année.

Nous pourrons faire cette évaluation. Nous avons introduit un dossier auprès de la Wallonie pour pouvoir augmenter le personnel, au niveau du GPS, pour pouvoir doubler celui-ci. Je croise les doigts pour que la Wallonie réponde positivement à notre appel.

Par rapport à différents éléments qui ont été soulevés par Monsieur Recloux, je ne sais pas si j'ai bien compris ou pas mais je ne peux pas admettre que vous disiez que nos travailleurs ne respecteraient pas les travailleurs des autres institutions, que ce soit le CPAS, les associations ou le RSUN. Il y a bien sûr un respect mutuel entre les travailleurs sociaux, qui ont cet objectif commun d'aider les personnes les plus fragilisées. Il y a ce respect, cette rencontre, cette empathie du travail des uns et des autres.

Par rapport à l'élément spécifique du DUS, je ne pense pas qu'il y ait simplement l'envoi d'une facture, d'une note avec quelques euros à récupérer. C'est bien au-delà puisqu'il y a cet accompagnement qui est voulu, souhaité, qui est réalisé au plus proche des personnes précarisées.

Pour moi, il y a vraiment ce respect des uns et des autres, dans les spécificités de chacun mais du respect du travail des uns et des autres.

Voilà pour les différents éléments que je voulais relever, par rapport aux questions des différents Conseillers.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Merci Madame l'Echevine. La parole est donc à nouveau à la salle pour la réplique.

Y a-t-il des demandes de réactions? Monsieur Martin, je vous en prie.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Merci pour les réponses.

On note avec une extrême attention et surtout avec joie le fait que vous reconnaissiez que les écrits – même si les écrits ne traduisent pas la réalité – ils permettent quand même d'avoir une belle vision des choses.

Il est vrai que si l'on doit commencer à noter tous les chiffres en séance ou à lire les PV, cela mettra un certain nombre de temps. Donc on peut faciliter les choses avec une structuration qui, je le répète, avait le mérite d'être claire et apportait une vision plus ou moins cohérente de vos actions en synergies.

Je me réjouis également que Saint-Nicolas soit déjà passé au niveau de la Région et pourra doper les moyens au niveau de l'abri de nuit et du GPS. On attendra de voir venir et tant que Saint-Nicolas est là, n'hésitez pas à lui demander de pouvoir calquer le Plan Hiver voiries avec le Plan Hiver de l'Action sociale. Cela permettra d'avoir des moyens supplémentaires. Quand on compte du 15 octobre au 15 avril, cela fera un petit mois en plus. N'hésitez pas, il est au téléphone mais de lui répéter. Je pense qu'il l'entendra ou qu'il lira le PV.

Une petite boutade mais qui permettra, je pense, de mettre du beurre dans les épinards, dans une action oh combien nécessaire. Merci.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Monsieur Dupuis.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal indépendant:

Je voudrais simplement remercier chaleureusement tous les Conseillers CPAS pour leur présence et pour la qualité de leur intervention respective, tant celles de la majorité que de l'opposition.

Je me réjouis déjà, l'an prochain, d'assister et de participer à un plus large débat lors d'un Conseil conjoint Ville-CPAS uniquement dédié à la problématique de l'aide sociale qui, pour moi, est primordiale dans les missions de l'autorité communale.

Nous sommes nombreux, dans cette assemblée, à attendre cela depuis quelques années. Merci.

M. M. Prévot, Président de l'assemblée:

Merci Monsieur Dupuis.

Voilà qui clôture alors le débat autour des points relatifs au Conseil conjoint Ville-CPAS.

Merci à tous les Conseillers de l'Action sociale pour leur participation. Ils peuvent, bien entendu, poursuivre la soirée à nos côtés si le cœur leur en dit.

Vu l'article 26bis §5 de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale portant qu'un rapport annuel concernant notamment l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale;

Vu la note de politique générale accompagnant le budget 2016 du CPAS,

Sur proposition du Collège du 02 juin 2016,

Entend les exposés de Mme Stéphanie Scailquin, Echevine de la Cohésion sociale et M. Philippe Noël, Président du CPAS.

La séance est levée à 20h00.

Par le Conseil,

Le Directeur général,



J-M. VAN BOL

Le Président,



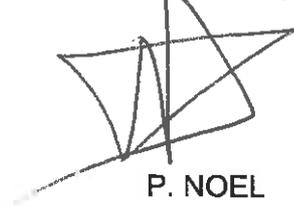
M. PREVOT

Le Directeur général du CPAS,



A. SOREE

Le Président du CPAS



P. NOEL

